

MESURES DE BRUIT



RAPPORT TRIMESTRIEL

Source : MAESTRO



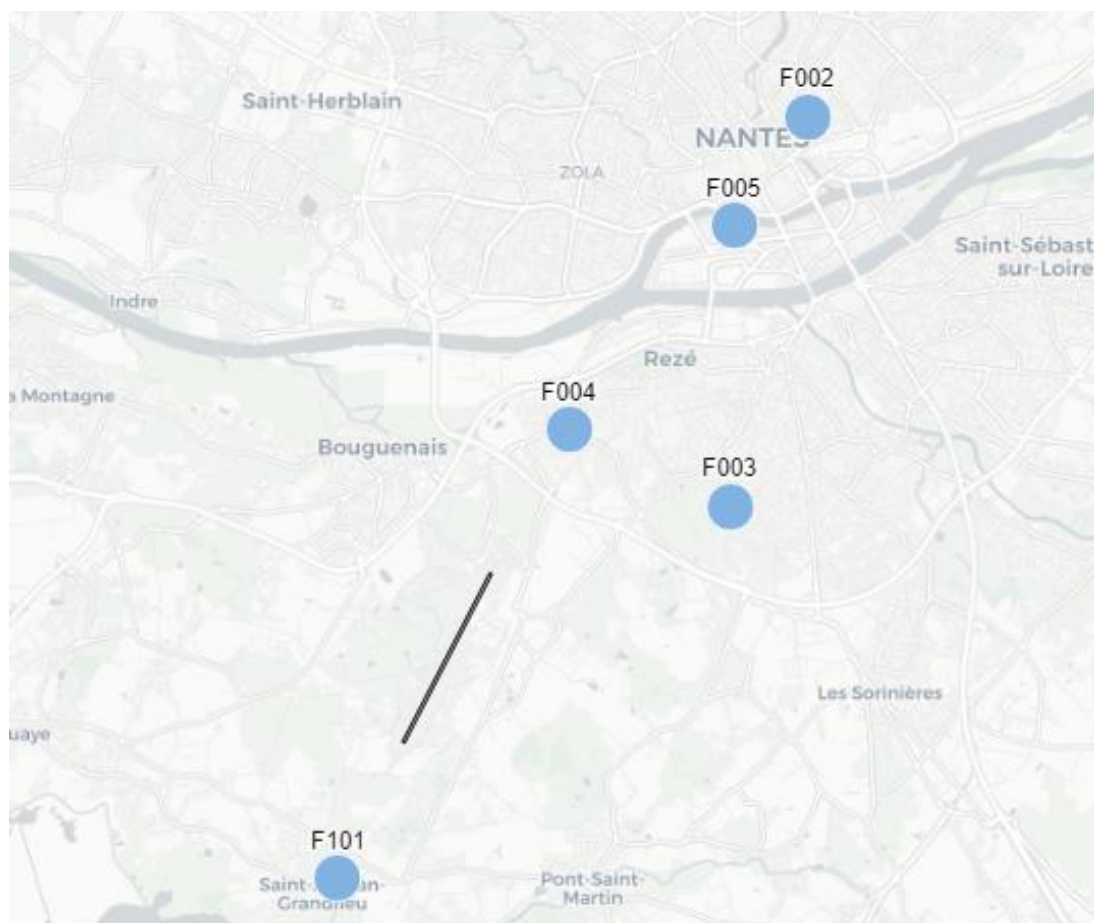
Toutes les stations fixes



2^{eme} trimestre 2022

LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE DE BRUIT

STATION	NOM	INSTALLATION	ADRESSE
F002	F002 Nantes Jardin des plantes	2005	Jardin des plantes 15 Rue Gambetta 44000 Nantes
F003	F003 Rezé	2005	Cimetière de la Classerie Rue de la Guilloterie 44400 Rezé
F004	F004 Bouguenais	2019	Centre Marcet 2 Rue Célestin Freinet 44340 Bouguenais
F005	F005 ENSA	2021	Ecole Nationale supérieure d'Architecture 6, Quai François Mitterrand 44262 Nantes
F101	F101 St Aignan	2005	Stade Jean Bertin Place Millénia 44860 Saint-Aignan de Grand Lieu



LE TRAFIC

Nombre de mouvements d'avions et répartition par sens de piste (1)

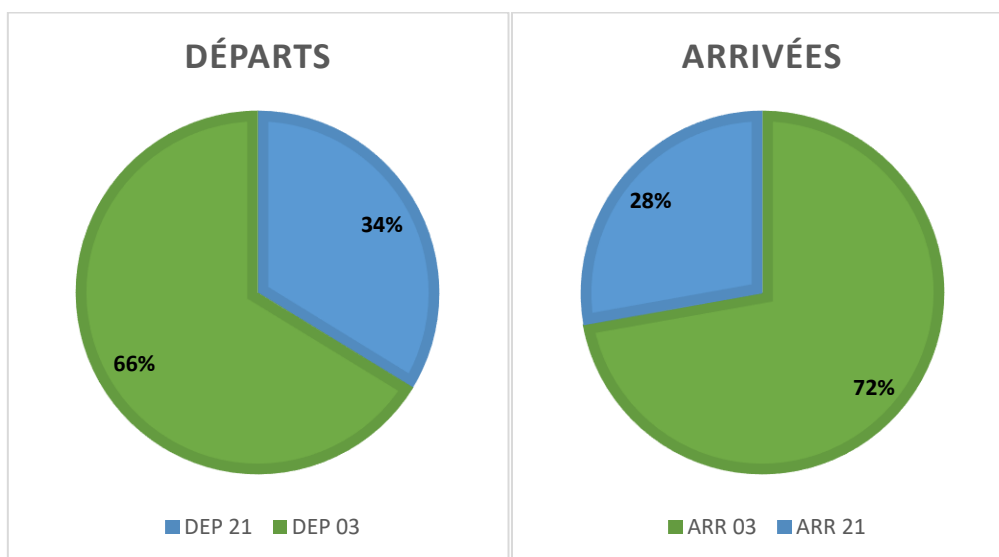
À Nantes Atlantique, le choix d'utilisation du sens de piste est déterminé en fonction des conditions météorologiques, notamment des vents dominants. Les procédures de circulation aériennes définissent les règles qui s'imposent à toutes les compagnies aériennes, afin de voler en toute sécurité :

- sens de piste QFU 03 = côté St Aignan de Grandlieu
- sens de piste QFU 21 = côté Bouguenais les Couets



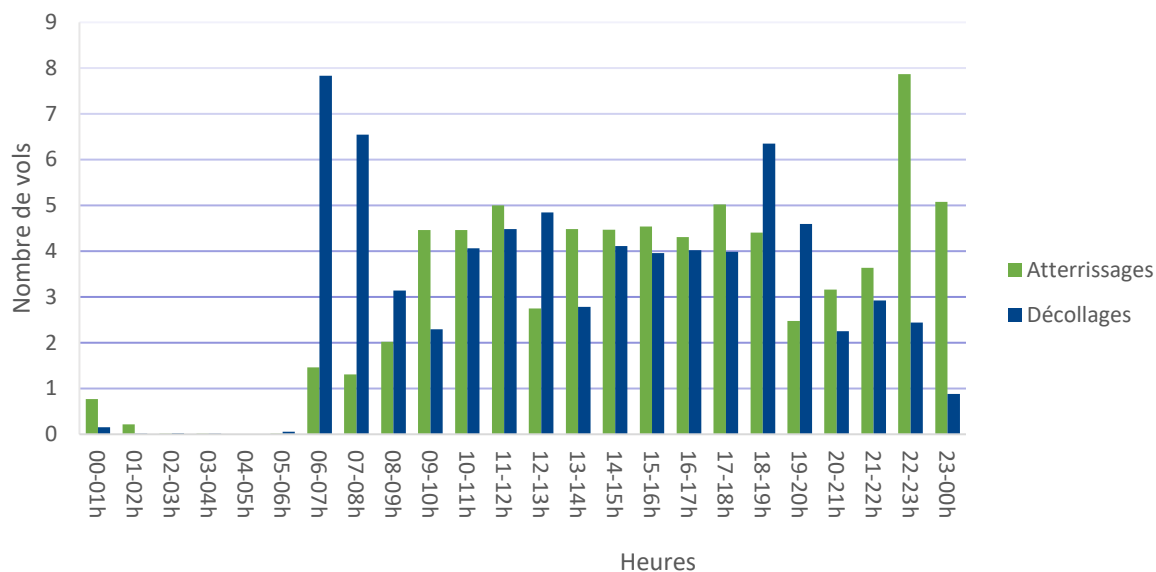
Nombre de mouvements avions de la période : 13077

Direction	Piste	%	NB
Arrivées	03	72,2	4725
	21	27,8	1819
Départs	03	66,2	4324
	21	33,7	2203

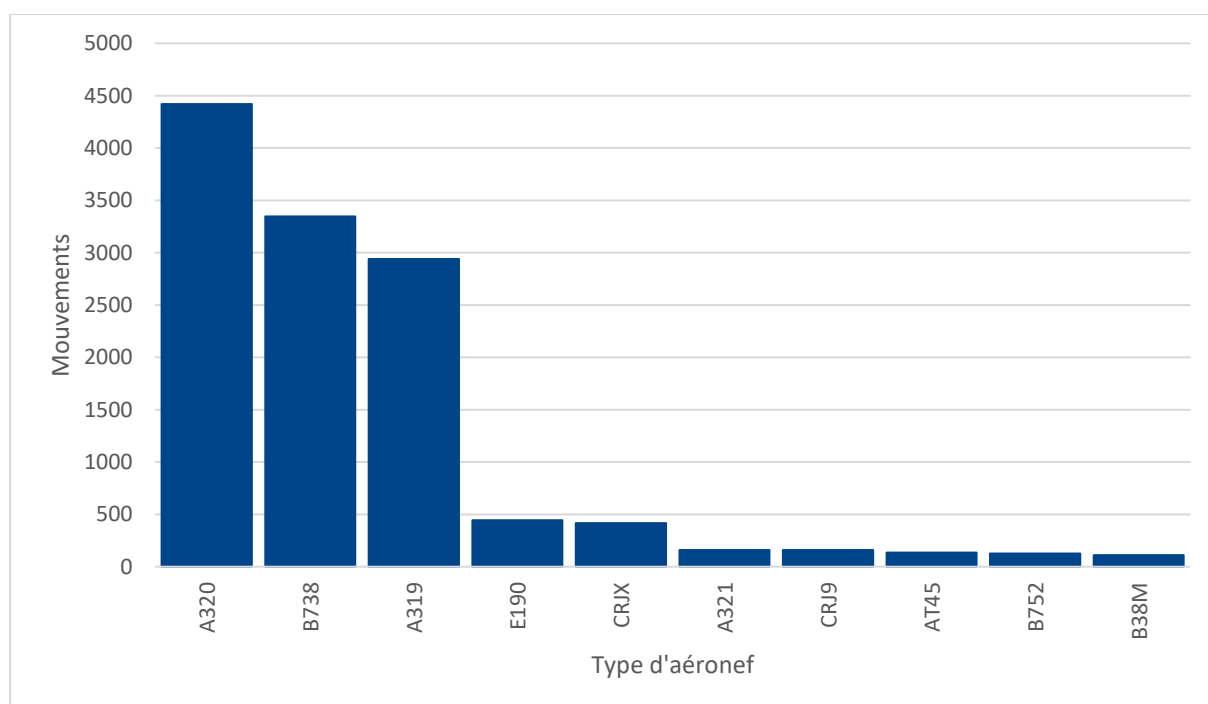


1 Les pourcentages présentés sont arrondis à une décimale. La somme des pourcentages peut donc résulter à un arrondi autour de 100%.

Répartition moyenne des atterrissages et décollages par tranche horaire d'une heure



Top 10 des avions les plus fréquents



Légende :

BOEING : B738 = B737-800 B734= B737-400 B752= B757-200

AIRBUS : A318 – A319 - A320 – A321

EMBRAER : E190

Avions de Transport Régional : AT45=AT42-500

LES INDICATEURS DE BRUIT

Le LDEN

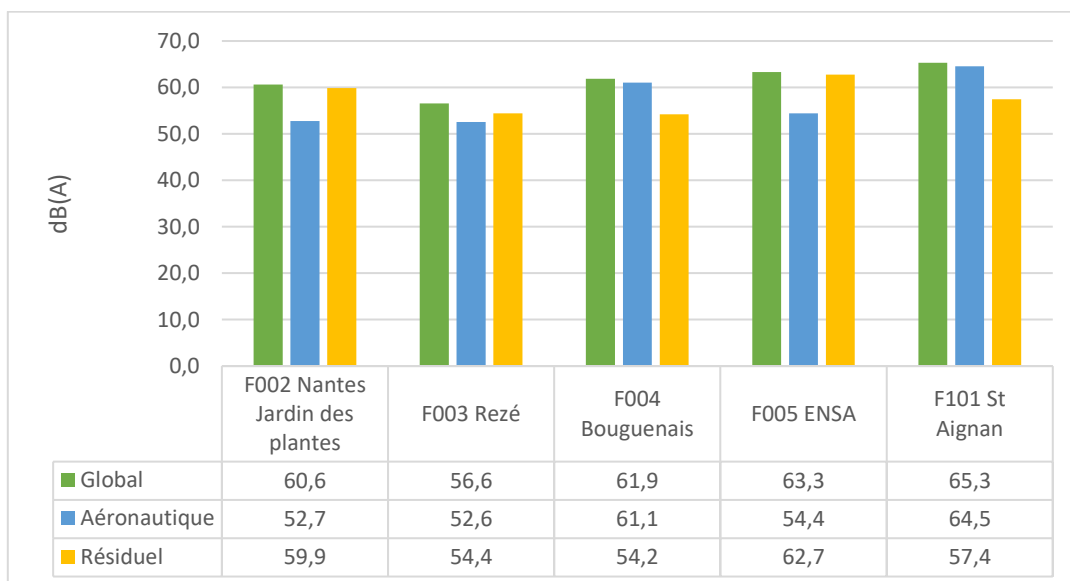
Level Day-Evening-Night = niveau de bruit Jour-Soirée-Nuit

Norme européenne instaurée en 2002, cet indicateur exprime le niveau de bruit en décibels dB(A), pendant une journée complète.

LDEN (total) : niveau de bruit prenant en compte l'ensemble des composantes du bruit, ce qui équivaut au bruit ambiant, comprenant à la fois le bruit des avions et le bruit de fond. Pour calculer cet indice, la journée est divisée en 12 heures de jour de 06h00 à 18h00 (jour), en 4 heures de période intermédiaire ou soirée de 18h00 à 22h00 (soirée) et en 8 heures de nuit de 22h0 à 06h00 (nuit). Les heures de soirées sont pondérées de +5 dB(A), celles de nuit de +10 dB(A).

LDEN (Aéronautique) : niveau de bruit correspondant à l'ensemble des événements de bruit d'aéronefs. Pour calculer cet indice, la journée est divisée en 12 heures de jour de 06h00 à 18h00 (jour), en 4 heures de période intermédiaire ou soirée de 18h00 à 22h00 (soirée) et en 8 heures de nuit de 22h0 à 06h00 (nuit). Les heures de soirées sont pondérées de +5 dB(A), celles de nuit de +10 dB(A).

LDEN (Résiduel) : niveau de bruit correspondant au bruit de fond. Pour calculer cet indice, la journée est divisée en 12 heures de jour de 06h00 à 18h00 (jour), en 4 heures de période intermédiaire ou soirée de 18h00 à 22h00 (soirée) et en 8 heures de nuit de 22h00 à 06h00 (nuit).



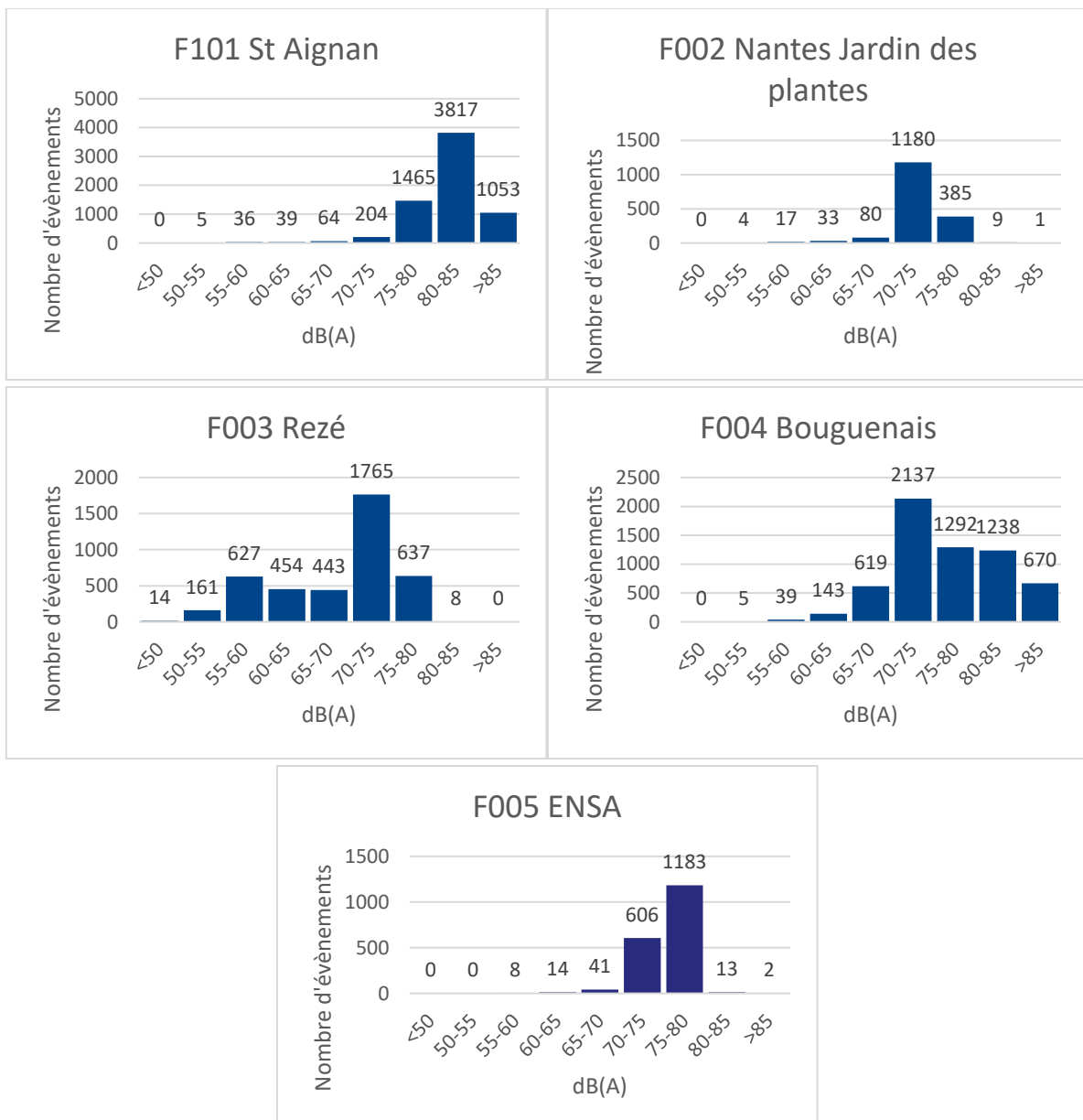
Le LAmax

Le LAmax est le niveau sonore maximum, il est utilisé lorsqu'un bruit présente de larges fluctuations au cours du temps, comme le cas d'un véhicule passant devant un observateur, dont le bruit varie de façon croissante puis décroissante. On mesure alors le niveau maximum du bruit.

Répartition des niveaux sonores LAmax par tranche de 5 dB (décibels)

Les graphiques suivants représentent le nombre d'évènements sonores mesurés (en LAmax) par tranche de 5 décibels.

Ils permettent de constater et de comparer, selon la station de mesure, les niveaux de bruit maximum les plus fréquents émis par les avions.



Évènements bruit invalidés pour raison météo :

Les évènements sont considérés invalides quand une vitesse du vent supérieure à 10m/s est détectée pendant la mesure de l'évènement (= passage de l'avion).

Nombre d'évènements invalidés : 136

Station	% Invalides	Invalides	Valides
F002 Nantes Jardin des plantes	0,23%	4	1709
F003 Rezé	0,05%	2	4109
F004 Bouguenais	0,05%	3	6144
F005 ENSA	4,18%	78	1867
F101 St Aignan	0,73%	49	6683